

commune de sembrancer

02

AFFECTATION DES ZONES

Zone à bâtir : Village de Sembrancer

Limites de la zone à bâtir selon accord de principe CE

Zone village A - DS II

Zone extension village - DS II

Zone habitation forte densité - DS II

Zone habitation moyenne densité - DS II

Zone habitation faible densité - DS II

Zone mixte commerciale et artisanale B - DS III

Zone mixte commerciale et artisanale D - DS III

Zone artisanale - DS III

Zone de dépôt de matériaux de la décharge des Fourches - DS IV

Zone industrielle - DS IV

Zone agricole réservée pour les jardins familiaux

Zone d'affectation officielle

Zone d'activités sportives destinées au del de fond - DS II

Zone de constructions et d'installations d'intérêt public A - DS II

Zone de constructions et d'installations d'intérêt public B - DS II

Zone de constructions et d'installations d'intérêt public C - DS III

Zone de constructions et d'installations d'intérêt public D - DS III

Zone de constructions et d'installations d'intérêt public E - DS II

Zone de constructions et d'installations d'intérêt public F - DS II

Zone à aménager

SEMBRANCHER 11 NOV. 2015

06.06.2015

échelle 1/2'000

Adopté par le Conseil municipal en séance du:

Adopté par l'Assemblée primaire en séance du:

Homologué par le Conseil d'Etat en séance du 25 NOV. 2015

Homologué par le Conseil d'Etat en séance du:

Aménagement du territoire:

Cartographie:

Le technicien d'Etat

Le technicien d'Etat

projet de loi

projet de loi

projet de loi

projet de loi

projet de loi

projet de loi

Cartographie:

Le technicien d'Etat

Le technicien d'Etat

projet de loi

projet de loi

projet de loi